

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet station carburants sur la commune principale de l'AIOT ZAC les Gallandoux 24150 LALINDE.

La référence de votre dossier est A-3-8QGB0Q2KP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/10/2023 à 18h24 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **33898196200016**

Raison sociale **CHRISEGUI**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**29 avenue Eugène Leroy**

**24150 LALINDE**

## Signataire

Qualité : **chef entreprise**

## Référent

Fonction : **CHEF ENTREPRISE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **station carburants**

Description des activités :

**projet transfert INTERMARCHE Lalinde ( nouveau site)**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**ZAC les Gallandoux**

**24150 LALINDE**

X : 521716

Y : 6420310

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de	Quantité totale susceptible d'être	DC	GO=50m3 x 0.845 = 42.25 / e10 : 30m3 x 0.755=22. 65 /e85: 20m3 x0. 8= 16 /

		substitution	présente 88.45 t		SP98 : 10m3x0. 755 = 7.55 soit total tous produits de 88.45t volume essences retenu : 1500 m3 / volume tous produits :
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 6000 m3	DC	6000 m3 soit supérieur à 500 m3 et inférieur à 20000 m3

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**déchets hydrocarbures et boues provenant du séparateur/décanteur: - nettoyage annuel a minima ou - en cas de déclenchement d'alarme . collecte et acheminement vers centre de traitement par organisme agréé**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **bâches à incendie (2 x 120 m3) 1 appareil incendie ( bouche ou poteau) situé à moins de 100 m de la station. Cet appareil est alimenté par le réseau public, en mesure de fournir un débit minimum de 60 m3/h pendant au moins 2 heures**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Sécurité incendie automatique 2 bacs à sable, pelles et couverture antifeu incluses 1 borne communicante pour appel d'urgence depuis chaque ilôt**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)